RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit **Sotin S 200 Détartrant rapide**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes Produit de nettoyage, détartrants

1.2.2 Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur

SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de

Service chargé des renseignements Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008

Skin Irrit.2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement ATTENTION

Contient Acides organiques et inorganiques

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+ P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autre dangers

Dangers physico – chimiques Effets corrosifs pour les métaux.

Autres dangers Aucun.

RUBRIQUE 3: Composition / Information sur les composants

Description

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Acide amidosulfurique	226-218-8 01-2119488633-28-xxxx	5329-14-6	10 - 15	Eye Irrit.2, H319 ; Skin Irrit.2, H315 ; Aqu. Chron.3, H412
Acide citrique	201-069-1	77-92-9	1 - 5	Eye Irrit.2, H319

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC).

Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Indications générales
Changer les vêtements souillés et imprégnés.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en prote et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion
Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Mousse stable aux alcools. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés
Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûles.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Autres indications
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Sol très glissant au déversement du produit.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités
Prévoir un sol résistant aux acides.
Ne pas stocker en commun avec : agents oxydants, alcalis.

Autres indications sur les conditions de stockage
Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Class de stockage : 12 Liquides ininflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)
Aucune donnée n'est disponible.

Remarques supplémentaires
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Protection des yeux
Lunettes de protection (EN166).

Protection des mains
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Caoutchouc butyle, >120min (EN 374)

Protection du corps
Non applicable.

Divers
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas respirer les fumées/ vapeurs.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire
Non applicable.

Risques thermiques
Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	vert

Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	1
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [^C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieurs d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm³]	1,08
Solubilité(s) avec l'eau	miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

Autres informations
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune donnée n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique
Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Corrosif pour les métaux. Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5 Matières incompatibles
Corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë
Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations.

Effet primaire d'irritation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Aucune donnée n'est disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucune donnée n'est disponible.
Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée n'est disponible.
Cancérogénicité
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Aucune donnée n'est disponible.
Danger par aspiration
Aucune donnée n'est disponible.
Remarques générales
Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement
Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration
Pas d'information disponible.

Biodégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit
Recommandation :
Recommandation: Eliminer comme déchet dangereux.
Disposition du même rang avec les autorités au besoin.
Catalogue européen des déchets (recommandé)
070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages non nettoyé
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, RID, ADN, IMDG, IATA UN 3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID
UN 3264 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE, mélange)

ADN
UN 3264 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE, mélange)

IMDG
UN 3264 CORROSIVE LIQIUD, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHAMIC ACID, mixture)

IATA
UN 3264 CORROSIVE LIQIUD, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHAMIC ACID, mixture)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe 8
Étiquette 8

ADN

Classe 8
Étiquette 8

IMDG

Class 8
Label 8

IATA

Class 8
Label 8

14.4 Groupe d'emballage
III

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
No EmS: F-A, S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Pas d'information disponible.

Indications complémentaires de transport
ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)	5kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

Limited quantities (LQ)	5kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1

UN "Model Regulation"
UN 3264 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE, mélange), 8, III.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de CEE
1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG); 453/2010/EG

Règlements de transport
ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2014)

Règlementations nationales (FR)
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
WGK (DE) : 1, (Classification propre) : peu polluant.

Observer les restrictions d'emploi
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Pur cette matière, une appréciation de sécurité des matières été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1 Phrases importantes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	Chemical Abstract Service
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté économique européenne

CLP:	Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage ; règlement (CE) no 1272/2008]
DNEL:	Derived No Effect Level
EC50:	Median effective concentration
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EmS:	Emergency Schedules
GHS:	Globally Harmonised System
IATA:	International Air Transport Association
IATA-DGR:	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations
IBC-Code:	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO:	International Civil Aviation Organisation
IFA :	Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
MARPOL:	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC:	Predicted No Effect Concentration
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VOC:	Volatile organic compounds
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Aqu. Chron. 3:	Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 3
Eye Irrit.2:	Eye Irritation, Hazard Category 2
Skin Irrit. 2:	Skin irritation, Hazard Category 2

16.3 Autres informations sections modifiées SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel